

**COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE**

Le SICTOM des Combrailles s'est réuni en Assemblée Générale à la salle Henri DESARMENIEN de SAINT JULIEN LA GENESTE, le mardi 06 avril 2010 à 19 heures.

**Présents (63): Mesdames et Messieurs**

ARS LES FAVETS : GUINEPAIN Catherine - AYAT SUR SIOULE : BLANCHONNET Patrick - MONTRIGAUD Gérard - BIOLLET : DUMONT Vivianne - BLOT L'EGLISE : BOULEAU Bernard - BOUYGES Jérôme - BUXIERES SOUS MONTAIGUT : BUVAT Paul - BUSSIÈRES PRES PIONSAT : DUCROS Henri - RIGAUD Valéry - CHATEAU SUR CHER : FAUVET Romaric - RAYMOND René - DURMIGNAT : CHARTOIRE Guy - ESPINASSE : GIDEL Yves - BICHARD Eliane - GOUTTIERES : CHARVILLAT Jean-Pierre - GOUSONNET Chantal - LA CELLETTE : DUMAS Claude - PECYNY Vincent - LA CROUZILLE : VIRMONT Henri - LAPEYROUSE : COLAS Maurice - PERRIN Joël - LISSEUIL : PASSAVY Joëlle - MARCILLAT : LESCURE Marc - DELAGE Jean-François - MENAT : MAZUEL Daniel - MONTAIGUT EN COMBRAILLE : LEMPEREUR Claire - SAUVANET Marianne - NEUF EGLISE : BELLARD Davy - LECHER Guy - PIONSAT : CHAFFRAIX Louis - POUZOL : GENE BRIER Laurent - LE QUARTIER : CHEVALOT Alain - CHATELUS Georges - ROCHE D'AGOUX : FAURE Philippe - SCHMIDT Gilles - SAINT ELOY LES MINES : MONTEIL Pierre - BARILLIER Pierre - SAINT GAL SUR SIOULE : ROCHE Christophe - SAINT GERVAIS D'Auvergne : LEPETIT Lucien - ARNAUD Brigitte - SAINT HILAIRE DE PIONSAT : RAQUE Max - SAINT JULIEN LA GENESTE : LAUSSEDAT Daniëlle - NIGON Michelle - SAINT MAIGNER : BERGER Roger - GROUEIX Pierre - SAINT MAURICE PRES PIONSAT : FAURE Lionel - CONDAT Robert - SAINT PARDOUX : LEJEUNE David - BOUCHE Chantal - SAINT PRIEST DES CHAMPS : MOURLON Gérard - LASCIOUVE Jean-Claude - SAINT QUINTIN SUR SIOULE : GABARD Jean-Luc - DESNOTTES Sébastien - SAINT REMY DE BLOT : LAMARTINE Jean-Pierre - SAINTE CHRISTINE : LAUMET André - TRAPON Jean-Paul - SERVANT : DECHATRE Gérard - MARTIN Corinne - TEILHET : ROUDIER Renée - GILLET Christiane - VERGHEAS : MAUCHET Gérard - VIRLET : PARRET René - YOUX : DUDYSK Philippe.

**Excusés (19): Mesdames et Messieurs**

ARS LES FAVETS : PALIOT Claire - BIOLLET : CLUZEL Laurent - BUXIERES SOUS MONTAIGUT : BALLARIN Florence - DURMIGNAT : ROBERTET Alain - LA CROUZILLE : MAUBERT Valérie - LISSEUIL : BREMENSON Gérard - MENAT : BREMAUD Karine - MOUREUILLE : GUISSÉZ Jean - LARVIN Bernard - PIONSAT : GAUMET Jérôme - POUZOL : GROS Henri - SAINT GAL SUR SIOULE : RENON Jean-Patrick - SAINT HILAIRE DE PIONSAT : FRANCOLON Marie-Paule - SAINT REMY DE BLOT : NEUVILLE Claude - SAURET BESSERVE : COMBES Robert - THOMAS Daniel - VERGHEAS : LAMADON Bernard - VIRLET : MUNCH Fabrice - YOUX : LAFANECHERE Yves.

**Procurations (8) :**

BIOLLET : CLUZEL Laurent à DUMONT Vivianne - DURMIGNAT : ROBERTET Alain à CHARTOIRE Guy - LA CROUZILLE : MAUBERT Valérie à VIRMONT Henri - LISSEUIL : BREMENSON Gérard à PASSAVY Joëlle - MENAT : BREMAUD Karine à MAZUEL Daniel - POUZOL : GROS Henri à GENEBRIER Laurent - SAINT GAL SUR SIOULE : RENON Jean-Patrick à ROCHE Christophe - SAINT HILAIRE DE PIONSAT : FRANCOLON Marie-Paule à RAQUE Max.

**Date de la convocation : le 30 mars 2010**

**Secrétaire de séance : LAUMET André.**

Assistaient également à la réunion :

Monsieur René POUMEROL, Maire de SAINT JULIEN LA GENESTE.

Mademoiselle Isabelle DARBY, Receveur du SICTOM.

Monsieur Michaël BARE, Secrétaire du SICTOM.

Monsieur le Maire procède à l'accueil des délégués qui se réunissent pour la première fois à SAINT JULIEN LA GENESTE, salle Henri DESARMENIEN.

**Objet : Débat d'orientation budgétaire 2010.**

**Madame la Présidente procède à la traditionnelle lecture de rappel de la législation :**

La loi du 06.02.1992 sur l'administration territoriale de la République, dans ses articles 11 et 15 du chapitre premier a complété les articles L 212 et L 261-3 du Code des communes en prévoyant pour les syndicats comprenant au moins une commune de 3500 habitants au plus, un débat d'orientation budgétaire avant le vote du budget.

C'est le cas du SICTOM des Combrailles qui comprend 41 communes, dont celle de St Eloy les Mines qui compte plus de 3500 habitants.

En conséquence, chaque délégué a reçu une convocation spéciale (à 18 heures) pour ce débat qui porte sur :

- la rétrospective des activités de l'année 2009.
- les orientations du budget 2010, compte tenu des données actuelles.
- L'évolution possible dans les prochaines années, du fait des nouvelles obligations réglementaires et de la préparation du prochain plan départemental en matière de traitement et de valorisation des déchets ménagers.

Sous réserve d'approbation du compte administratif 2009 et de conformité au compte de gestion du receveur, il peut être fait état des résultats suivants :

**A) Ressources principales de l'exercice (hors déficit ou excédent de fonctionnement et d'investissement).**

- Produit TEOM : 1 764 830 € (Taux voté à 15,08 %).
- FCTVA : 129 434.63 €
- Subventions Aide au tri : 83 962.40 €
- Recettes VEOLIA : 202 954.96 €
- Amortissements : 113 479.90 €
- Quote-part subventions : 70 691.47 €.

**B) Charges.**

**1) Fonctionnement :**

- Rémunération de l'exploitant et prestataires : 1 467 948.38 €
- Amortissements : 113 479.90 €
- Dettes (intérêts plus ICNE plus garantie financière) : 82 086.50 €

**2) Investissement :**

- Renouvellement bacs et colonnes: 13 609.28 €
- Travaux Centre de Stockage des Déchets de St Eloy : 159 431.67 €
- Camion : 124 977.14 €
- Quote-part subventions (opération d'ordre) : 70 691.47 €
- Dette (amortissement capital) : 121 873.01 €

**NB : Les restes à réaliser de l'exercice 2009 apparaissent au Budget Primitif 2010.**

**- Garantie financière:**

Par arrêté préfectoral en date du 29 septembre 2004 (puis 01/07/2009), l'exploitation du site de SAINT ELOY LES MINES est soumise à garanties financières, dont le montant est fixé à 481 800 € HT, soit 576 232,80 € TTC.

L'assurance annuelle est réglée par commissions trimestrielles.

A l'issue du débat, aucune intervention n'ayant été enregistrée, les délégués sont considérés comme ayant pris acte des données ci-dessus.

André LAUMET est désigné secrétaire de séance de l'Assemblée Générale.

Le compte rendu de l'Assemblée de YOUNG est approuvé à l'unanimité par les délégués (17/02/2010)

.

***ORDRE DU JOUR***

**Objet : Vote du compte administratif 2009**

Il se présente de la manière suivante :

**Section de fonctionnement**

Dépenses 2009 : 2 177 970.77 €

Recettes 2009 : 2 131 295.25 €

Déficit 2009 : 46 675.52 €

Excédent antérieur 2008 : 437 964.90 €

Excédent global de clôture : 391 289.38 €

**Section d'investissement**

Recettes 2009 : 359 147.69 €

Dépenses 2009 : 490 582.57 €

Déficit 2009 : 131 434.88 €

Déficit antérieur 2008: 56 958.09 €

Déficit cumulé : 188 392.97 €

**Restes à réaliser**

Dépenses : 34 568.33 €

Recettes : 0 €

Soumis au vote par Bernard BOULEAU, vice-président du SICTOM, il est voté à l'unanimité.

Membres en exercice : 82

Membres présents : 62

Nombre de suffrages exprimés : 70

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 70

**DELIBERATION**

**Objet : approbation du compte de gestion du Receveur (2009)**

**Le Comité :**

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2009 et les éventuelles décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1 janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009 par le Receveur visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**DELIBERATION**

**Objet : Compte Administratif 2009 / Affectation du résultat cumulé :**

Les opérations budgétaires d'investissement ont été les suivantes au cours de l'exercice :

Dépenses réalisées : 490 582.57 €.

Recettes réalisées : 359 147.69 €.

Soit un déficit de 131 434.88 €.

Le déficit antérieur d'investissement étant de 56 958.09 €.

Le déficit brut d'investissement s'élève donc à 188 392.97 €. (001 inv.dep)

Ces opérations d'investissement figurant au budget 2009 n'ont pas été réalisées en totalité puisque nous constatons :

Des dépenses restant à réaliser de : 34 568.33 €.

Des recettes restant à réaliser de : 0 €.

Soit un besoin de 34 568.33 € ventilé selon les comptes figurant sur l'état des restes à réaliser.

Les opérations budgétaires de fonctionnement dégagent les résultats suivants à la clôture de l'exercice :

Recettes réalisées de : 2 131 295.25 €.

Dépenses réalisées de : 2 177 970.77 €

Soit un déficit de l'exercice de 46 675.52 €.

Compte tenu de l'excédent antérieur de fonctionnement de 437 964.90 €, le résultat global de clôture s'élève donc à un excédent de 391 289.38 €.

Compte tenu de ces résultats, le Comité syndical décide de couvrir le besoin total de financement constaté en investissement, soit 222 961.30 (188 392.97 + 34 568.33) €, en prélevant cette somme sur le résultat global de clôture constaté en fonctionnement et en l'affectant au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé).

Compte tenu de ce prélèvement, le solde excédentaire de la section de fonctionnement, soit 168 328.08 € est affecté au compte 002 du budget (excédent reporté).

## **DELIBERATION**

**Objet :** Vote du budget primitif 2010.

Présenté par Madame Claire LEMPEREUR, Présidente du SICTOM des Combrailles, le budget primitif 2010 a été voté à l'unanimité :

Membres en exercice : 82

Présents : 63

Exprimés : 71

Contre : 0

Pour : 71

Abstention : 0

La section de fonctionnement s'équilibre à 2 168 537.00 €.

La section d'investissement s'équilibre à 515 872.00 €.

A propos du compte 60632, Laurent GENE BRIER s'étonne de la somme importante destinée à la fourniture de sacs jaunes, qui ne concerne qu'une partie de la population du territoire du SICTOM.

Madame la Présidente précise qu'il s'agit d'une commande destinée à satisfaire les besoins sur 2 ans.

Laurent GENE BRIER estime également que la part « déchets verts » dans la cotisation annuelle du VALTOM est considérable.

Madame LEMPEREUR explique le principe de la mutualisation des coûts.

Guy CHARTOIRE constate cependant que certaines communes, comme SAINT PARDOUX, sont éloignées des exutoires à déchets verts.

Chantal BOUCHE et David LEJEUNE précisent que l'accord d'accès à la déchèterie d'EBREUIL est plutôt satisfaisant sur cette question.

Concernant le compte 7311 qui correspond au gros poste des recettes liées à la taxe, Guy CHARTOIRE revient sur la nécessité de revoir les bases afin de limiter les décalages, les situations pénalisantes et injustes.

## **DELIBERATION**

**Objet :** Mode de recouvrement de la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères :

Madame la Présidente rappelle au Comité que par délibération en date du 21 juin 2000, l'Assemblée Délibérante a instauré la TEOM au profit du Syndicat.

Pour l'année 2010, le produit attendu inscrit au Budget Primitif 2010 au compte 7331 s'élève à la somme de 1 861 168 €.

Une délibération est nécessaire aux services fiscaux pour qu'ils puissent procéder au recouvrement de cette somme après le vote du taux correspondant :

<b>Produit attendu en 2010</b>	<b>1 861 168 €</b>
<b>Base / communes</b>	<b>11 938 213</b>
<b>Taux</b>	<b>15.59</b>

Après en avoir délibéré, le Comité à l'unanimité décide que le montant de 1 861 168 € inscrit au budget primitif 2010 sera récupéré auprès des 41 communes adhérentes par centimes syndicaux.

## DELIBERATION

**Objet : Dotations aux amortissements.**

Madame la Présidente expose que dans le cadre de la comptabilité M14, le comité doit décider de la durée d'amortissement des matériels acquis en 2009.

Elle propose de fixer cette durée à dix ans pour le camion, à huit ans pour les bacs et à quatre ans pour les colonnes à piles.

Le comité syndical décide donc à l'unanimité de fixer à dix, huit et quatre ans la durée d'amortissement pour le matériel référencé ci-dessus.

## DELIBERATION

**Objet : Fourniture de bennes amovibles déchèteries.**

Madame la Présidente rappelle qu'une petite consultation a été engagée concernant la fourniture de bennes de 30 m3. Il s'agit d'une mise en ligne sur le site du BOAMP sous la référence n° 10-511031 / SICTOM MAPA 02/2010. Le terme de la consultation a été fixé au 30 mars 2010 à 16 heures.

Après remise des offres, le bilan de l'analyse des prix est le suivant :

	BENNES	TRANSPORT	TOTAL
<b>C.M.M.I SARL</b> 86 220 INGRANDES	24 000.00 euros HT (8 x 3 000.00)	Forfait : 1 160.00 euros HT Délai livraison 3 semaines	<b>HT 25 160.00 €</b> <b>TTC 30 091.36 €</b>
<b>VOLGA</b> 60 860 ST OMER EN CHAUSSEE	24 000.00 euros HT (8 x 3 000.00)	440.00 x 4 soit 1 760.00 euros HT Délai livraison 3 semaines	<b>HT 25 760.00 €</b> <b>TTC 30 808.96 €</b>
<b>SONOCOM SA</b> 61 000 ALENCON	31 600 euros HT (8 x 3 950.00)	Forfait : 1 040.00 euros HT Délai livraison 3 à 4 semaines	<b>HT 32 640.00 €</b> <b>TTC 39 037.44 €</b>
<b>HEXAGONE 2000 SA</b> BELGIQUE	28 176.00 euros HT (8 x 3 522.00)	Semi remorque 1 980.00 euros HT Délai livraison 30 jours ouvrables	<b>HT 30 156.00 €</b> <b>TTC 36 066.58 €</b>
<b>TAM SA</b> 34 190 GANGES	26 136.00 euros HT (8 x 3 267.00)	305.00 x 8 soit 2 440.00 euros HT Délai livraison 21 jours	<b>HT 28 576.00 €</b> <b>TTC 34 176.90 €</b>

<b>DALBY</b> 47 340 ST ANTOINE	30 400.00 euros HT (8 x 3 800.00)	Transport compris dans le prix des bennes Délai livraison 25 jours calendaires	<b>HT 30 400.00 €</b> <b>TTC 36 358.40 €</b>
<b>AMBERT BENNES</b> 63 600 AMBERT	26 000.00 euros HT (8 x 3 250.00)	Sur semi plateau 2 400.00 euros HT Délai livraison 6 à 8 semaines	<b>HT 28 400.00 €</b> <b>TTC 33 966.40 €</b>
<b>GILLARD G.</b> 77 590 BOIS LE ROI	24 776.00 euros HT (8 x 3 097.00)	Transport camion 2 680.00 euros HT (670.00 x 4) Délai livraison 6 semaines	<b>HT 27 456.00 €</b> <b>TTC 32 837.38 €</b>
<b>MANGOT</b> 63 450 TALLENDE	31 640.00 euros HT (8 x 3 955.00)	Transport compris dans le prix des bennes Délai livraison 5 semaines	<b>HT 31 640.00 €</b> <b>TTC 37 841.44</b>
<b>LOCATELLI</b> <b>EUROCONTAIRES</b> ITALIE	23 200.00 euros HT (8 x 2 900.00)	Forfait : 3 120.00 euros HT Délai livraison 20 jours	<b>HT 26 320.00 €</b> <b>TTC 31 478.72 €</b>
<b>THOMAZET</b> 63 175 AUBIERE	28 400.00 euros HT (8 x 3 550.00)	200.00 x 8 soit 1 600.00 euros HT Délai livraison 5 semaines	<b>HT 30 000.00 €</b> <b>TTC 35 880.00 €</b>
<b>COMPACT SERVICES</b> 69 430 BEAUJEU	26 400.00 euros HT (8 x 3 300.00)	Forfait : 1 200.00 euros HT Délai livraison 1 mois et demi	<b>HT 27 600.00 €</b> <b>TTC 33 009.60 €</b>

**La SARL CMMI est ainsi retenue par le Comité Syndical.**

**Certaines bennes peuvent ponctuellement servir au planning de mise à disposition des bennes villages. Face au surcoût lié au tri et au traitement des déchets issus de ces « bennes à encombrants », ainsi qu'aux problèmes de mise à disposition, Madame la Présidente s'engage à prévoir la suppression de cette prestation à la fin de l'exercice, pour proposer un service « sur rendez-vous » plus adapté et par conséquent plus « surveillé ».**

**Pierre BARILLIER rappelle que les encombrants issus des bennes villages sont désormais refusés à l'accès de tous les exutoires d'enfouissement et qu'il n'y a pas d'autre solution qu'une formule de déchèterie mobile que lui-même suggère depuis 5 ans.**

## **DELIBERATION**

**Objet : Vote du plan de communication 2010.**

**Présentation au comité syndical du plan de communication 2010.**

**Les actions de communication ont plusieurs objectifs :**

- **Augmenter les quantités et la qualité des matériaux collectés en porte à porte.**
- **Inciter les usagers à se servir des structures de collecte à leur disposition : points tri et déchetteries.**

**Le plan de communication s'élève à 13 210 € HT :**

- **Communication tous publics : 8 320 € HT (le coût inclus de l'ECO VALORISATRICE fait l'objet d'une délibération spécifique et d'une convention)**

- Intervention auprès des scolaires : 3 469 €.
- Communication de proximité : 1 700 €.

**Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'approuver le plan de communication 2010.**

**Chantal BOUCHE** souhaite connaître le détail de la mise en application du plan de communication envers les scolaires.

**Madame LEMPEREUR** rappelle qu'il s'agit d'un partenariat qui dépend beaucoup de la volonté des instituteurs.

**Brigitte ARNAUD** précise que les actions de communication se font dans le cadre d'un projet de prévention. L'éducation à l'environnement est inscrite dans les programmes scolaires.

## **DELIBERATION**

**Objet : Signature de la Convention 2010 SICTOM-VALTOM : Mise à disposition d'une ECO-Valorisatrice.**

**Dans le cadre du plan de communication 2010, la signature d'une Convention de mise à disposition entre le SICTOM des Combrailles et le VALTOM est nécessaire, afin de fixer le cadre d'intervention de l'ECO-Valorisatrice. Mademoiselle Sophie LAURENS est chargée des tâches suivantes :**

- Edition de supports écrits.
- Collecte et diffusion des résultats.
- Actions pédagogiques en direction des scolaires.
- Sensibilisation du grand public.
- Participation à diverses réunions.

**Il s'agit d'une mise à disposition annuelle, en ¼ de temps soit 3 660 euros.**

**Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'autoriser Madame la Présidente à signer la Convention de mise à disposition VALTOM – SICTOM des Combrailles, dans les conditions ci-dessus définies.**

## **DELIBERATION**

**Objet : Convention de partenariat financier VALTOM-SICTOM des Combrailles pour l'emploi d'Ambassadeurs Du Tri. Renouvellement emploi 2010.**

**Madame la Présidente rappelle que cette convention pouvait être engagée lorsqu'une collectivité non signataire d'un CPD (contrat programme de durée) recrute pour une de ses collectivités adhérente et signataire d'un CPD ECO EMBALLAGES.**

**Cette convention définit les conditions de recrutement (nombre), les missions des ambassadeurs du tri (identiques à celles définies dans le contrat ECO EMBALLAGES barème D actuellement en vigueur), et les engagements que chacune des deux parties doit respecter.**



**Le VALTOM est donc l'employeur, et par conséquent, doit gérer embauche, contrat de travail, fiches de paie, charges sociales et médecine du travail ainsi que la formation.**

**Pour l'exercice 2010, le SICTOM s'engage à transmettre toutes les pièces justificatives nécessaires à l'obtention des soutiens auxquels la collectivité peut prétendre (soutiens ensuite reversés à l'employeur).**

#### **DELIBERATION**

**Objet : Demande d'adhésion au service de Médecine Préventive et Professionnelle du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme.**

**Madame la Présidente expose au Comité Syndical que conformément à la législation en vigueur, le syndicat est dans l'obligation de garantir à ses agents une visite annuelle à la médecine du travail.**

**Pour pallier à cette obligation Madame la Présidente propose au Comité syndical d'adhérer au service de Médecine Préventive et Professionnelle du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme.**

#### **DELIBERATION**

**Avant de conclure la réunion, Madame la Présidente procède à quelques rappels d'informations :**

- **Le planning des travaux du quai de transfert du VALTOM au niveau du site de SAINT ELOY LES MINES devrait permettre une mise en service de l'unité provisoire à l'échéance de juillet 2010.**
- **En partenariat avec le SMAD C, la Chambre d'Agriculture a engagé une campagne de collecte des plastiques agricoles pour une intervention prévue à la fin du mois d'avril 2010. Les professionnels revendeurs s'impliquent également.**
- **La distribution des sacs jaunes pour les communes de SAINT ELOY, SAINT GERVAIS, PIONSAT et MONTAIGUT sera assurée par le prestataire à l'occasion de la prochaine période de vacances scolaires (pâques).**

*La séance est levée à 20 heures 30.*